

Procès-Verbal de la Commission des Etudes

Jeudi 5 janvier 2023

Présents :

Les représentants de l'administration :

Directrice de l'Enseignement et de la Vie Etudiante : Bénédicte MACÉ

Responsable du pôle stages et insertion : Sabine PETIT

Coordonnateur des Formations Initiales d'ingénieur : Éric FERRET

Directrice des Relations Internationales : Hélène COCHÉ

Les représentants des départements :

Département Sciences de l'Ingénieur et des Procédés (DSIP) : Laurence DUJOURDY (titulaire)

Département Sciences des Aliments, Nutrition (DSAN) : Dominique CHAMPION (titulaire)

Département Agronomie, Agroéquipements, Elevage, Environnement (D2A2E) : Etienne GAUJOUR (titulaire)

Département Sciences Humaines et Sociales (DSHS) : Christel LANDRET (titulaire)

Les représentants des élèves ingénieurs en formation initiale :

1^{ère} année agronomie : Maël BERNADAT (titulaire) ; Arthur LAUFFENBURGER (suppléant)

1^{ère} année agroalimentaire : Charlotte BINET (titulaire) ; Louise EXBRAYAT (suppléante)

2^{ème} année agroalimentaire : Jonathan CHENOT (titulaire) ; Sinda OUESLATI (suppléante)

Les experts invités :

Nadine MOREAU (DEVE) ; Nathalie ROUX (DEVE) ; Odile GRANDJEAN (DEVE) ; Maryline CHARLET (DEVE)

Absents excusés :

Les représentants de l'administration :

Coordinateur de la formation Ingénieur par apprentissage spécialité agroalimentaire : Sébastien DUPONT

Coordonnatrice de la Formation Continue Ingénieur spécialité agronomie : Claire MASSON

Coordonnateur de la Formation Ingénieur par apprentissage spécialité agronomie : Hédi BEN CHEDLY

Le représentant des élèves ingénieurs en formation continue : Sébastien GUYONVERNIER (titulaire)

Les représentants des élèves ingénieurs FISE :

2^{ème} année agronomie : Mathilde GARION (titulaire), Cédric ROZE (suppléant)

3^{ème} année agro-alimentaire : Chams-Eddine BOUAZIZ (titulaire), Elisa IRIBARREN (suppléante)

3^{ème} année agronomie : Nabam MISSAMOU (titulaire) ; Ariane ANTONI-GAUTIER (suppléante)

Les représentants des élèves ingénieurs en formation par apprentissage en agronomie :

1^{ère} année agronomie : Théophile BRAULT (titulaire), Apolline CHAMOULAUD (suppléante)

Les représentants des élèves ingénieurs en formation par apprentissage en agroalimentaire :

1^{ère} année apprentissage agro-alimentaire : Naouel BABY (titulaire), Elis CAUCHARD (suppléante)

2^{ème} année agro-alimentaire : Marion BROGLIN (titulaire), Elsa DEFFAY (suppléante)

3^{ème} année agro-alimentaire : Manon BLAESIUS (titulaire), Maxence REMAUD (suppléant)

Les experts invités :

Jean-Michel DROUET (DEVE), Corinne FERNOUX-DASEN

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la commission des études du 6 octobre 2022

2 - Informations générales : Point d'information sur les élections communes Institut Agro - Section disciplinaire des usagers, Journée portes ouvertes, Festival des dominantes

3 - Stages de S8 3+2 en AG,

4 - Assiduité : Constats, règlements, suivi, conclusions GT assiduité 2019-2020

5 - Appels à projets innovation pédagogique et soutien à la vie étudiante 2023

Validation du procès-verbal de la commission des études du 6 octobre 2022.

- Les membres de la commission des études se prononcent sur le PV de la commission du 6 octobre 2022
 - Pour à l'unanimité
 - Contre
 - Abstention

2 - Informations générales : Point d'information sur les élections communes Institut Agro - Journée portes ouvertes, Festival des dominantes.

- Instances

Bénédicte MACÉ explique que les critères de passage FISE-FISA seront examinés lors de la prochaine CEVE. Les attributions de la commission des études sont fixées par le règlement de scolarité. Avec l'entrée dans l'IA et l'empilement des conseils et commissions, les attributions des différentes instances doivent être revues.

- Parcours forestier pour les élèves ingénieurs fonctionnaires 2A

Suite à la fermeture du module filière (impossibilité pour l'équipe pédagogique de AgroParis Tech – site de Nancy d'assurer ce cours, suite au départ en retraite de l'enseignant responsable), se posait la question de savoir si les objectifs pédagogiques de ce module ont déjà été remplis par ailleurs. Un travail de correspondance a été réalisé par Manuel BLOUIN (coordonnateur parcours IAE-forestier) pour voir comment valider ces compétences pour ce semestre malgré l'impossibilité de réaliser ce module. Les modalités de neutralisation seront présentées à la commission des enseignements et de la vie étudiante et devront être votées par la commission des enseignants en avril prochain.

- Elections communes Institut Agro

Institut Agro Dijon

Conseil d'école (2 sièges à pourvoir)	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Loris LE MASSON	Benoit SUET
Dorian JOUSSELIN	Esteban GIOVINAZZO

CRI (1 siège à pourvoir)	
TITULAIRE	SUPPLEANT
PAS DE CANDIDAT	

CEVE (8 sièges à pourvoir)	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Callista GAIOLA	Louise EXBRAYAT
Mathieu GRIZEL	Gabriel PINTO
Elise LE BIHAN	Marion RINNERT

Romane LEBRETON	Mathilde VERRIER
Juliette IFRI	Margot GARNIER
Maël BERNARDAT	Lucie TAIEB
Juliette BUSUTTIL	Loris LE MASSON
Lucie POUPARD	Alice BOTTURA

Institut Agro

Conseil d'administration (4 sièges à pourvoir)		
	TITULAIRE	SUPPLEANT
Dijon (1 siège à pourvoir)	Loris LE MASSON	Benoit SUET

Conseil scientifique (3 sièges à pourvoir)		
	TITULAIRE	SUPPLEANT
Dijon (1 siège à pourvoir)	AUCUN CANDIDAT	

Dominique CHAMPION se demande si les étudiants ont l'impression que leur voix est entendue dans ces instances.

Sinda OUESLATI répond que les étudiants s'intéressent plus aux points qui les concernent directement. Elle se demande si tous les étudiants sont obligés d'être consultés pour chaque point étant donné qu'ils ont des élus pour les représenter.

- Effectifs

Démissions de la formation d'ingénieur : Alice BOTTURA (1A AG) – Flavien CABY (césure) – David FORET (1A FISA AA) – Margaux SANA (1A AA)

Démission du statut de fonctionnaire : Alice GERARD (1A AG) – Tanguy LAMY (1A AG)

Dominique CHAMPION se demande quelle est la raison de ces nombreuses démissions.

Sabine PETIT et Éric FERRET expliquent qu'il y a plusieurs raisons à ces démissions (il s'agit principalement de projet de réorientation) : le nombre de démissions peut sembler élevé en début d'année effectivement, mais la part de démissions augmente proportionnellement avec l'augmentation des effectifs.

Jonathan CHENOT ajoute que l'ambiance à l'Institut Agro Dijon ne convient pas à certains élèves, d'autres cherchent à passer en formation FISA, afin de bénéficier d'une formation en interaction avec le monde professionnel.

Sabine PETIT répond que l'ambiance de 3A en groupe de dominante d'approfondissement conviendrait peut-être plus à ces élèves : ce sont des groupes de travail à effectif plus réduit, les enseignements sont concentrés sur des thématiques qui les motivent plus ...

Bénédicte MACÉ rappelle que les Journées Portes Ouvertes sont programmées les 28 janvier (à distance) et 1^{er} février 2023.

3 - Stages de S8 3+2 en AG

Sabine PETIT explique le principe des demandes de scission 3+2 pour le semestre 8 en agronomie : il s'agit d'une exception (conformément au cahier des charges de la CTI, la mobilité internationale est obligatoire en cursus ingénieur et d'une durée minimum d'un semestre). Elle rappelle les conditions de mise en œuvre de la scission de la période de stage S8 (3 mois de stage à l'étranger + 2 mois de stage en France avec demande motivée par un projet professionnel particulier). Six demandes ont été déposées cette année :

Elève Ingénieur(e)	Structures visées / Motivations	Avis / Remarques
Lucas NOYER	Projet professionnel orienté vers les métiers du conseil ou de la génétique animal / Projet de stage au sein d'une chambre d'agriculture	Favorable
Judith NIKLY	Projet entrepreneurial (Statut étudiant entrepreneur + itinéraire entrepreneuriat) en lien avec la filière équine / projet de stage au sein d'une entreprise de la filière chevaux d'élevage ou de sport ou spécialisée dans la gestion de données	Favorable
Bertille HERAULT	Projet de stage au sein d'une station d'expérimentation légumière afin de vérifier son intérêt pour cette filière et aider sa recherche de contrat de professionnalisation	Défavorable
Bérénice JAECK-ROCHETTE	Projet orientée vers les métiers de la recherche en agroécologie et la génétique (itinéraire recherche) / projet de stage au sein d'un centre de recherche en France	Favorable
Lucile FRITSCH	Projet entrepreneurial (Statut étudiant entrepreneur) dans la filière équine et / Projet de stage au sein d'une start'up de la filière équine	Favorable
Aline KJORVEL	Elève IAE avec projet professionnel vers la filière cheval / Projet de stage au sein de l'IFCE	Favorable

- | |
|---|
| <p>➤ Les membres de la commission des études se prononcent sur les 5 demandes de S8 3+2 notées favorables
 Pour à l'unanimité
 Contre
 Abstention</p> |
|---|

4 - Assiduité : Constats, règlements, suivi, conclusions GT assiduité 2019-2020

(Voir document en annexe 1)

Bénédicte MACÉ dresse le constat d'absences et de retards, avec une banalisation des absences pour les élèves de 2A en CM et en TD avec des attitudes désinvoltes.

Les absences sont réglementées par le règlement des études de l'Institut Agro + le règlement de scolarité de l'Institut Agro Dijon.

Bénédicte MACÉ rappelle les règles de l'assiduité qui est obligatoire sauf en cas de circonstances exceptionnelles ainsi que les règles valables pour les retards. Le formulaire « autorisation d'absence » devient à présent « signalement d'absence » et information ne vaut pas accord. En fonction du statut de l'apprenant (boursiers, IAE, apprentis...), les règles d'assiduités diffèrent.

Un groupe de travail assiduité s'est réuni en février 2020 et a rendu ses conclusions sur le suivi de l'assiduité.

Constat : beaucoup d'absences en CM et 4 causes ont été répertoriées : l'absence de cours obligatoires et l'absence de sanctions qui en découle, la motivation et l'intérêt.

Les solutions du groupe travail étaient de rendre les cours CM obligatoires pour tous pour ne pas faire de discriminations.

Dominique CHAMPION revient sur une piste évoquée dans le groupe de travail assiduité à savoir le « tout obligatoire ». Au vu des coûts des TD, elle prône le « rien obligatoire ».

Sinda OUESLATI pense que rendre les cours obligatoires et faire venir des élèves non intéressés est inutile et irrespectueux pour l'enseignant.

Bénédicte MACÉ répond que pour avoir le diplôme, il faut avoir suivi effectivement un certain nombre d'heures de formation aux yeux de la CTI. Il faut avoir un minimum d'exigence et de suivi des élèves.

De plus, certains se plaignent des rappels de cours qui sont faits en TD pour les élèves qui ont manqué les cours magistraux.

Etienne GAUJOUR ajoute que ce n'est pas une formation à la carte. Un « ruban de formation » a été créé selon les compétences de l'ingénieur généraliste ; il faut penser à la vie professionnelle future avec ses contraintes. Il attire l'attention sur les absences qui apparaissent sur les relevés de notes mis dans les dossiers pour rentrer dans certains IUT et rappelle que le jury est souverain.

Par contre, il incite les étudiants à faire remonter les cas d'élèves absents en raison de situation de mal-être.

Jonathan CHENOT intervient pour dire qu'il est contreproductif de rendre les CM obligatoires pour tous car chacun apprend différemment.

Sinda OUESLATI indique que le manque de communication entre enseignants se ressent, notamment par les redites.

Charlotte BINET explique les résultats du sondage qui a circulé auprès des élèves sur les cours.

Etienne GAUJOUR indique qu'il faut une même base commune pour tous les élèves notamment pour l'évaluation ; il craint que l'on donne un même diplôme à des personnes avec des connaissances et des compétences différentes.

Bénédicte MACÉ ajoute que ces points seront ré-abordés lors de la réécriture par l'approche par compétences.

Christel LANDRET se demande si des propositions sur l'assiduité doivent être faites par les représentants des départements et si des documents doivent être relayés.

Bénédicte MACÉ intervient pour dire que le point sera rediscuté lors de l'AG des enseignants.

Sinda OUESLATI intervient pour dire que les étudiants ne connaissent pas les sanctions prévues dans le règlement de scolarité en cas d'absence et, par conséquent, ne les craignent pas car elles ne sont pas appliquées.

Au niveau de la durée des cours, les journées sont très chargées avec des CM trop longs. Elle trouve que le format CM puis TD dans le même créneau est très efficace mais il n'est peut-être pas toujours évident de le mettre en place.

Etienne GAUJOUR explique qu'il y a tout un processus administratif derrière des heures de cours. (Moyens financiers et humains disponibles.)

Éric FERRET revient sur l'étude faite par les étudiants en 2016 avec l'aide d'Anaïs LOIZON « *Pourquoi je ne vais pas en CM* ». Les mêmes points reviennent (mauvaises répartitions des CM, mauvaises utilisations des supports, journées très chargées, redites...) et des conclusions et les pistes ont été proposées. Il ajoute que cette étude a été réalisée du côté des enseignants avec « *Comment je vis mes CM* ».

Dominique CHAMPION intervient pour dire qu'une étude de l'Upé Nutrition prône les effets bénéfiques du sport sur l'assimilation des connaissances. Elle propose de mettre en place 30 min de sport après un cours.

Hélène COCHÉ ajoute que dans la vie professionnelle, il y a des choses qui nous plaisent et d'autres non et qu'il faut quand même les faire ou y être.

En réponse à Sinda OUESLATI, Bénédicte MACÉ explique que notre objectif est de professionnaliser et de préparer les élèves au cadre dans lequel ils évolueront plus tard. Il faut, par conséquent, être clair dans nos attendus (sanctions en cas de retards, absences, etc...).

Sinda OUESLATI indique que certaines étudiantes sont régulièrement en absence non justifiée en raison de douleurs menstruelles. Cette absence est difficilement justifiable car les élèves ne peuvent pas aller chez le médecin à chaque fois.

Bénédicte MACÉ conclut qu'une plus grande vigilance sera faite sur le suivi de l'assiduité et le format des CM sera revu dans le cadre de l'évaluation des enseignements menée avec Nathalie DROYER et dans le cadre de la rénovation du cursus de la formation.

5 - Appels à projets innovation pédagogique et soutien à la vie étudiante 2023

(Voir document en annexe 2)

Bénédicte MACÉ donne un point d'information sur les appels à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023. Les demandes doivent être validées en CEVE du 26 janvier avant dépôt à la Région.

- Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE) :

Bénédicte MACÉ détaille le calendrier de l'appel à projets SIAE. Les associations étudiantes ont réalisé des dossiers autour de thématiques puis un travail de formalisation d'un projet unique global a été assuré en coordination avec la DEVE pour pouvoir être déposé à la Région. L'appel à projets est ouvert du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023.

- Vie étudiante :

Cet appel à projets finance des projets liés à la vie de l'école. Une demande de subvention portera sur des actions du groupe de travail Transitions.

- Equipements pédagogiques et numériques (EPN) :

Les enseignants-chercheurs travaillent les projets et font des demandes d'équipements numériques au service de l'enseignement.

6- Question diverses

Maël BERNADAT demande pourquoi le jeudi après-midi n'est pas bloqué pour la vie associative sans mettre de rattrapage de cours.

Bénédicte MACÉ répond que c'est déjà le cas, les jeudi après-midi sont balisés la plupart du temps sauf des cours spécifiques comme c'est le cas pour les IAE et des cours qui ne peuvent pas être déplacés un autre jour ou des examens, des TOEIC etc... Depuis le début d'année, il n'y a que peu de jeudi après-midi qui ont été mobilisés.

Etienne GAUJOUR ajoute qu'en bloquant les jeudis après-midi de façon ferme et définitive, le risque serait de faire revenir les élèves le samedi matin.

La séance est levée à 16h30.

PROCHAINE COMMISSION DES ETUDES LE JEUDI 16 mars 2023.

Point CM – sondage 1A

Commission des études 05 janvier 2023

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

questionnaire que nous avons réalisé dans la promo des premières années concernant le SMI.

- 130 réponses environ promo agronomes et agroalimentaire (sans différenciation entre les deux)

Charlotte Binet

Louise Exbrayat,

Représentantes de promo et étudiantes en première année du cycle
ingénieur en agroalimentaire

Fréquence de la venue au CM

- 45% Quasiment tout le temps (certains sont là physiquement mais pas mentalement si le cour ne les intéressent pas ils font autre chose)
- 23% Tout le temps
- 15% Au choix seulement qui intéresse
- 9% que pour les poly

5 personnes qui viennent jamais

Pourquoi tu ne viens pas aux CM

- 40% Selon le prof (*en général la façon de gérer son CM : que de la lecture de diapo pour certains, pas d'interaction* → *que le prof qui récite pendant 2h*)
- 24% La longueur
- 15% Le principe même c'est à dire seulement du cour pur et dur

Réponses spécifiques :

- selon l'horaire
- proximité des partiels ou non
- quitus ou pas
- pas utile car quasiment tout est repris en TD
- moins intéressant et moins facile à suivre que en TD
- Trop de choses sur les diapos (pas forcément utiles)
- Les cours qui ne sont pas aux partiels de fin de semestre (sociologie)
- Les diapos se suffisent a eux meme, les profs ne rajoutent rien
- Enchaînement de $\frac{3}{4}$ CM c'est trop

Qu'est ce qui pourrait te motiver à venir

- 33% Un CM dynamique, échanges avec le prof, Wooclap, questions réponses, QCM
- 26% une baisse de temps des CM (de 2h à 1h30 : pour beaucoup de matières cela suffirait)
- 15% Un prof qui bouge qui ne lis pas sont diapo, des diapos moins chargées avec les idées majeures et utiles
- 9% Intercalage des CM et des TD (pas 6h de CM puis le premier TD qui est sur le CM1)

Réponses spécifiques :

- Un CM moins poussé scientifiquement : plus de lien avec des exemples de la vie quotidienne ou des missions que l'on pourrait potentiellement avoir à faire selon notre futur métier peut être avec des vidéos ou des témoignages
- Apporter plus d'exemples réels pour des cours qui sont initialement très théoriques
- Plan logiques dans les CM : exemple de la mécaflu ou sur 3 poly différents 50% des infos sont les même
- Pour l'agronomie : approche plus moderne de l'agro
- Peut être même des petits exercices très courts durant le TD ou encore des QCM en fin de CM pour résumer les informations clés

Conclusions + des idées d'amélioration

- Réduire le temps de CM à 1h30 et par la même occasion réduire les informations dans les CM et sur les diapos
- Préciser ce qui est importants à savoir, à comprendre et le différencier des informations substituables qui sont plutôt de la culture G en plus
- Intercalage entre CM et TD plus réguliers
- Poly de CM à compléter comme en économie, permet de suivre le cour et d'être en action pendant le CM
- Poster les diapos avant le CM pour avoir une première idée des notions et pouvoir préparer des questions
- Problème de concentration des élèves (trop de distraction, ordi, téléphones ...)
- Faire un plan de cour avec une bonne répartition entre notions théoriques et exemples (pas d'exemples trop longs qui perdent les élèves au bout d'un moment)
- Gérer l'emploi du temps de manière "raisonnable" (pas de CM en fin de journée)
- Peut être laisser 5 min de questions au milieu du CM pour couper le cour théorique et engager un échange
- CM plus dynamique peut être avec plus de schémas récap et de diapos importants sur les polys
- Faire des petits récap de 5 min en début de CM + faire des QCM en fin de CM pour les notions importantes à retenir

Remarques à transférer aux professeurs

- Attention au micro dans les amphis certains prof ne les utilisent pas soit parce qu'ils ne veulent pas soit parce qu'il ne marchent pas
- Préciser aux profs de ne pas écrire sur le tableau en petit car l'amphi est très grand et on ne voit quasiment rien au fond
- Ne pas continuer à parler comme si de rien n'était si il y a du brouhaha et faire des remarques aux élèves bavards



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'INSTITUT
agro Dijon

Point Assiduité.

Commission des études 05 janvier 2023

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

05/01/2023

L'Institut Agro Dijon



Constat

Mail envoyé aux étudiants le 2 décembre :

Nous constatons actuellement de nombreux retards et un fort absentéisme.

- « banalisation des absences » même en TP et TD, attitudes désinvoltes
- Difficiles vendredis matins
- Impact possible sur l'évaluation
- Autorisations et validations des absences, forums ou autres. « motifs parfois exotiques ». Information n'est pas accord

Retards : mêmes constats

Règlement des études IA – Règlement scolarité IA-D

Les étudiants se sont engagés à respecter

- le règlement des études de l'Institut Agro
- et le règlement de scolarité ingénieurs pour l'Institut Agro Dijon

Lorsqu'ils se sont inscrits à l'Institut Agro Dijon.

Voir page 6 de chacun d'eux

Ils sont consultables dans mesapplis.

<https://applis.agrosupdijon.fr/reglements-chartres-et-formulaires/>

Cadre réglementaire.

P6 règlement de scolarité

- L'élève-ingénieur doit se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'Institut Agro Dijon. Les horaires d'enseignement s'étendent habituellement du lundi au vendredi sur les créneaux suivants : de 8h00 à 10h00, de 10h15 à 12h15, de 13h45 à 15h45 et de 16h00 à 18h00. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. **Sauf circonstances exceptionnelles**, l'élève-ingénieur ne peut s'absenter pendant les heures de formation. Dans l'intérêt de la formation ou par nécessité de service, l'Institut Agro Dijon se réserve le droit de modifier les horaires de formation. L'élève-ingénieur doit se conformer aux modifications apportées.
- Pour toutes les activités de formation la ponctualité est exigée. **Au-delà de dix minutes de retard**, l'enseignant a autorité pour refuser l'accès à la salle à l'élève-ingénieur et le déclarer absent. Pour toutes les activités extérieures aucun retard ne sera toléré (cas des déplacements).
- D'une manière générale, en cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, tout élève-ingénieur doit avertir sans délai le bureau de la scolarité à la DEVE et fournir les justificatifs nécessaires.

Les règles qui régissent l'assiduité de l'élève-ingénieur varient selon son statut :

	Cadre réglementaire	pénalités en cas de non respect
statut de fonctionnaire IAE	la présence est obligatoire à toutes les séquences de formation et peut faire l'objet de contrôles	En cas d'absence injustifiée, l'information est transmise au bureau RH. Ces apprenants s'exposent à une retenue sur leur rémunération proportionnelle à la durée non justifiée de leur absence.
sous statut d'apprenti ou bénéficiant d'un contrat de professionnalisation	la présence est obligatoire à toutes les séquences de formation et est contrôlée quotidiennement par émargement d'une fiche de présence	L'information est transmise à l'employeur. En cas d'absence injustifiée, ces apprenants s'exposent à une retenue sur leur rémunération proportionnelle à la durée non justifiée de leur absence.
bénéficiaire d'une bourse	la présence est obligatoire à toutes les séquences de formation et peut faire l'objet de contrôles. Il doit se présenter aux examens correspondant à ses études	Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le reversement des sommes indûment perçues en application du décret n°51-445 du 16 avril 1951 Processus suivi de l'assiduité du rectorat.
Pour l'élève-ingénieur qui n'entre pas dans les cas évoqués ci-dessus	la présence est vivement conseillée aux enseignements dispensés sous la forme de cours magistraux (CM), elle est obligatoire pour l'ensemble des autres modalités de la formation y compris les périodes de gestion de projets affichées à l'emploi du temps.	Voir diapo suivante

Cadre règlementaire : cas général

Les examens portent sur l'ensemble des contenus pédagogiques y compris le contenu des CM.

Conséquences des absences (voir règlement de scolarité)

- Toute absence non justifiée par des circonstances particulières est passible de sanctions.
- La validation d'une unité d'enseignements est soumise aux règles d'assiduité. Cette obligation est satisfaite si toutes les absences sont justifiées par un motif légitime. A partir de la première absence injustifiée constatée, la note peut être modulée jusqu'à zéro ou le quitus non attribué.
- En cas d'absences injustifiées répétées, la DEVE adresse une mise en demeure à l'élève-ingénieur (par lettre recommandée avec accusé de réception). En absence de réaction à cette mise en demeure, l'exclusion de l'élève-ingénieur peut être prononcée par le directeur après avis de la commission des études. Pour les étudiants, les droits de scolarité restent dus en totalité. Pour les alternants, les frais de formation sont dus pour les modules programmés jusqu'à la date de la mise en demeure.

Gestion des absences

- Les feuilles d'appel sont transmises par les enseignants au service en charge de la scolarité
- Pour des absences prévisibles (**caractère exceptionnel**), formulaire de signalement d'absence à renseigner par l'étudiant et à soumettre à l'enseignant pour avis qui transmet au coordonnateur pour validation. Ce document signé est ensuite transmis au service en charge de la scolarité.
- Pour des absences non prévisibles, l'étudiant informe le service en charge de la scolarité. Celui-ci devra justifier son absence (voir liste dans le règlement des études). Le service de scolarité fait un suivi des absences jusqu'à un retour l'enseignant pour avis qui transmet au coordonnateur pour validation.

GT assiduité

Mis en place suite à la commission des études d'AgroSup Dijon du 24 octobre 2019, dans le cadre de la réflexion engagée sur le contrôle des présences et l'absentéisme.

Le groupe se réunit le 20 février 2020.

Composition du groupe :

DSAN : Elias BOU MAROUN, Cosette GRANDVALET

DSIP : Eric FERRET (coordo IFISE), Jean-Claude SIMON

D2A2E : Sylvie MUGNIER

Etudiants : Marion MARTIGNON 3A AA, Ophélie PIERÇON 2A AG, Daria RENAULT 1A AG

Le travail est effectué en un premier temps les formations d'ingénieur (IFISE) ; 1^e 2^e et 3^e année.

Constat : beaucoup d'absentéisme en CM et aussi dans certains TD. Les conséquences sont lourdes pour les enseignants (répétitions, perte de temps...) et pour la formation (désintérêt, coût...). Les causes sont principalement de **deux types** : le **règlement** des formations ne rend pas obligatoires les CM ; l'absence de **moyens de contrôle** et des **sanctions** qui en découlent ; la **motivation et l'intérêt** de certains étudiants pour des enseignements sous cette forme pédagogique.

GT assiduité

- **1 - Réglementaire :**

Il est proposé que toutes les activités d'enseignement soient obligatoires (CM TD TP).

C'est le cas pour les boursiers, fonctionnaires et apprentis.

C'est le cas dans d'autres formations initiales.

C'est aussi le cas des stages. Le cas des modalités pédagogiques spéciales (projets, travaux en groupe...) est différent, elles n'ont pas les mêmes contraintes.

Le terme « vivement conseillé » pour les CM du règlement des formations doit être revu et remplacé par

Il ne semble pas nécessaire de revoir la liste des absences justifiées. Le décret du MESRI (arrêté du 30 juillet 2019) sert de référence à cette discussion.

GT assiduité

• 1 - Réglementaire : dispenses d'assiduité suivantes prévues par l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité

- étudiants autorisés à effectuer une période de césure ;
- étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
- étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense ;
- étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code ;
- étudiants exerçant une activité professionnelle ;
- étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux ;
- étudiants engagés dans plusieurs cursus ;
- étudiants en situation de handicap ;
- étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- étudiants en situation de longue maladie ;
- grossesse ;
- étudiants bénéficiant du statut d'artiste ou de sportif de haut niveau.

GT assiduité

• 2 - Moyens de contrôle :

L'école doit disposer de moyens de contrôle des absences simples et efficaces.

- Proposition d'utiliser le module assiduité d'ADE qui permet à chaque enseignant pour les TD et TP de saisir directement les absents sur l'écran ADE (par défaut les étudiants sont présents), ou d'imprimer une feuille de d'émargement qui peut être scannée.
- Centralisation de ces informations à la scolarité qui fait le suivi des absences.
- Pour les CM, l'usage de la carte avec des boitiers électroniques à l'entrée des amphis semble la seule solution efficace.
- La scolarité est en charge de recevoir les autorisations exceptionnelles d'absences prévisibles et les justificatifs a posteriori des absences non prévisibles. Un fichier recense les absences non justifiées.

Sanctions :

Proposition de modification du règlement des études : toute absence non justifiée donne lieu à une perte d'un point sur la note finale du module concerné ou par le non-quitus dans le cas des modules à l'évaluation non qualifiée.

GT assiduité

- **4 - Motivation et Intérêt des CM :**

- Le GT constate la nécessité de rediscuter la place des CM dans la formation sur la forme, le fond et les conditions matérielles.
- En s'appuyant sur l'étude de 2016 « Pourquoi je ne vais pas en CM » et « Comment je vis mes CM » servira de base pour que les choses évoluent.

Procédure DEVE

Organisation du suivi et du contrôle par la DEVE

Moyens de contrôle des absences simples et efficaces dans l'attente d'une éventuelle mise en place d'outils (ADE) :

1- relevé des absences

2- traitement (absence justifiée ou non, relais au service RH pour les IAE, au CROUS pour les étudiants boursiers, à l'employeur pour les apprentis et contrats de pro)

3- suivi (repérage des étudiants très absents et information des coordonnateurs).

Procédure DEVE

1. Pour les IFISE, les enseignants font l'appel (ou signature de feuilles d'appel) dans les TD et TP, dans les dominantes.
 - Pour les CM, il y a eu quelques appels d'IAE, dans l'attente de la mise en place d'outils simples.
 - Il pourrait y avoir des appels aléatoires, faits par la DEVE par spé, et avec l'accord de l'enseignant.
2. Centralisation de ces informations à la scolarité qui fait le suivi des absences.
Le service convoque l'étudiant par mail.
Pb retours mail non délivrés fréquents. **Dans ce cas, le coordonnateur sera informé.**

Procédure DEVE

3. Si l'étudiant ne se présente pas -> **le coordonnateur sera informé.**
4. L'étudiant se présente
 - Avec un justificatif recevable (liste arrêté et règlement des études). Saisie de cette information dans ADE et dans le tableau de suivi -> le coordonnateur est informé si les absences sont répétées.
 - Avec une justification non recevable -> **le coordonnateur est interrogé pour validation ou non de l'absence.**
5. **Relais au service RH pour les IAE et au CROUS pour les étudiants boursiers**
6. La scolarité réceptionne les autorisations exceptionnelles d'absences prévisibles après avis des enseignants concernés et validation du coordonnateur.

Une « carte » plus explicite sera déployée dans mesapplis



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'INSTITUT
agro Dijon

Subventions Associations étudiantes de l'Institut Agro Dijon.

Présentées aux responsables associatifs de l'Institut Agro Dijon,

L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

2 types de financements de la part de l'école :

- Subvention annuelle aux associations Communément appelé FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) dans l'enseignement supérieur et notamment à Montpellier et Rennes Angers

Financement propre de l'établissement consacré aux associations étudiantes. Fonctionnement courant de l'association.

- Part de l'école dans la demande de subvention Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes (SIAE) du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté. Financée par la CVEC. Financement d'actions.

Fonds associatif

- En juillet, préparation du budget rectificatif année N et budget initial année N+1.
- > demande aux associations
 - Bilan budgétaire (dépenses recettes) année N réalisé + prévisionnel des 5 mois restants.
 - Budget prévisionnel (dépenses recettes) année N+1 avec demande de subvention à l'Institut Agro Dijon.
- Présentation en CEVE en octobre.
- Vote en Conseil d'école en novembre.

Attributions 2023 du fonds associatif

Association	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
	2019	2020	2021	2022	2023
ACAD	1 200 €	600 €	500 €	100 €	550 €
Agrologique	800 €	1 800 €	1 800 €	720 €	660 €
AGVV			500 €	500 €	460 €
Association sportive	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	10 580 €
BDE	8 500 €	10 000 €	8 500 €	8 500 €	7 820 €
BDE Gala	11 500 €	11 500 €	11 500 €	14 500 €	13 340 €
BDE Gala - accueil Gala	3 000 €	3 000 €	3 000 €		
BDE club Art				2 500 €	2 300 €
Ingénieurs sans frontières	450 €	450 €	pas de demande	300 €	370 €
Robes Oranges et Noires				3 890 €	2 300 €
Solid'agro	800 €	800 €	800 €	500 €	460 €
Start'Agro		1 500 €	pas de demande	1 500 €	1 380 €
TOTAL	37 750 €	41 150 €	38 100 €	44 510 €	40 220 €

SIAE

- **AAP Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE) CR BFC**

- AAP habituellement de novembre à mi février.

-> demande aux associations

- Projets pour fin décembre.

- Synthèse dans un projet global Institut Agro Dijon.

- Présentation en CEVE fin janvier.

SIAE

La Région Bourgogne-Franche-Comté a ouvert son appel à projets
« **Soutien aux initiatives des associations étudiantes 2023** ».

Sont éligibles les projets de soutien aux actions des associations étudiantes reconnues par l'établissement.

Les dossiers sont élaborés par chacune des associations (l'assemblée régionale doit avoir connaissance du bénéficiaire final, des conditions de reversement et du contenu de l'action au moment où elle délibère) et un travail de formalisation d'un projet unique global est assuré en coordination avec la DEVE.

L'Institut Agro Dijon devra déposer un seul projet, comportant des actions menées par les associations étudiantes répondant aux exigences décrites dans le document de l'AAP.

L'avis de la CEVE de l'école est requis pour pouvoir déposer un dossier. Le prochain est le 26/01/2023.

Le montant de la subvention régionale ne dépasse pas un **plafond de 50% du coût éligible du projet.**

Ce taux s'applique également à chaque action constitutive du projet.

SIAE

Les projets des établissements regroupent des actions initiées et conduites par les associations étudiantes,

- en faveur de l'amélioration des conditions d'étude, de réussite, de vie et d'accès aux études supérieures, de la citoyenneté, de l'attractivité de l'établissement.
- Dans les domaines de la citoyenneté, la culture, l'environnement, l'international, la technologie, la solidarité, le sport, la vie des campus, les actions inclusives (ex : égalité femme-homme, handicap, ...)

SIAE : calendrier

L'appel à projets est ouvert du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023.

- Réunion des responsables associatifs le 12/12/2022
- **Pour le 20/01/2022 12 heures**, envoi de la fiche descriptive du projet signée par le responsable associatif à Bénédicte Macé, copie Valérie Laflotte.
- **26/01/2023** : Examen des dossiers par la **CEVE** pour avis sur les actions retenues
- du 27/01/2023 au 24/02/2023: rédaction par Bénédicte Macé, d'une synthèse des fiches descriptives en vue d'une réponse globale à AAP SIAE
- **27/02/2023** : dépôt de la réponse de l'Institut Agro Dijon à la Région
- **28/02/2023** : clôture de l'appel à projets.

SIAE : calendrier

Accusés de réception
(début éligibilité dépenses)

Avis d'UBFC
(fin mars/début avril)

Instruction des demandes par la
commission technique régionale

Examen en Juin par la commission permanente du CR BFC
Envoi des notifications et conventions.

SIAE : thématiques du projet 2022

- 1 - « Créer une vie étudiante ancrée dans notre Région »**
- 2 - « Découvrir, pratiquer des activités sportives - Représenter l'école et la région en compétition »**
- 3 - « Un consommateur responsable entre terroir & innovation »**

SIAE : Subvention 2022

DEMANDE TOTALE AU TITRE DU SIAE 202:

Budget total actions : 96 902€

Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté :

Demande 24 674 €

Attribution : 23 800€

Institut Agro Dijon :19 340 €

	Budget total Actions	Subvention CR BFC SIAE	Part validée CEVE février	Versement 03/10	non financé	
BDE				BDE		
1/ Une fresque	400	200	200	10 400	250	
2/ Agros*Gazette	2 500	1250	700			
BDE GALA						
Soirée de gala	45 000	10 500	9 500			
AS				AS		
1/ Découverte Clos Vougeot et après-midi sportif	5 900	1 900	1 500	6 660		
2/ All Promo Games	6 100	1 650	1 200			
3/ Tournoi inter-écoles 5 ballons	12 500	3 000	2 500			
4/ Découverte sports originaux	720	160	160			
5/ Nuit des prisonniers	600	200	200			
6/ Ovalies	6 400	1 500	1 100			
ACAD				ACAD		
1/ Agrojump	4 445	1 000	800	800		
AGVV				AGVV		
1/ Dégustation vins	700				215	
2/ Beaujolais nouveau	957				284	239
3/ Brassage bière	400	200	200	200		
4/ Dégustation à l'aveugle	180				40	215
5/ Confection/vente pâtisserie orientale	100				20	20
6/ Concours cuisine	300				75	
7/ Fédérer les 1ères année avant le départ en stage	600				50	50
Solid*Agro						
1/ Parrainage étudiants étrangers	100				50	50
2/ Valeurs d'entraide et solidarité	2 240	590				
Agrologique				Agrologique		
1/ Week end nature	2 532	736	536	1 130		
2/ Salon de l'agriculture	3 648	764	594			
3/ Plantation arbre promo	150					75
ISF				ISF		
1/ Semaine sur le Sahel	300	150	150	150		
2/ Atelier DIY	100				50	50
3/ Clean walk	30				15	15
TOTAL	96902	23800	19340		874 	639